prises de nos ennemis. C'est lui qui a inspiré à nos troupes cette valeur qui les a rendues supérieures aux nombre et à l'enthousiasme de leurs adversaires et leur a fait remporter une victoire des plus glorieuses et des plus signalées dont il soit fait mention dans l'histoire.

Mais au milieu des acclamations publiques occasionnées par un événement si mémorable, la voix de la religion ne se fera-t-elle pas entendre ? Les temples seuls sembleront-ils ne prendre aucune part à l'allégresse commune ? Ah, c'est surtout dans leur enceinte, nos très chers frères, que doivent retentir les louanges du Dieu des armées à qui nous en sommes redevables. C'est là que nos cœurs doivent exprimer leurs sentiments de reconnaissance envers le Souverain Maître de l'univers, le remercier de l'attention spéciale avec laquelle il veille à la conservation et à la gloire de ce royaume, et le conjurer de continuer à répandre ses bénédictions abondantes sur le plus juste des Rois dont toutes les démarches ont pour but le bonheur de son peuple.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons par les présentes :

1. Que le jeudi, dixième jour de janvier prochain, sera consacré d'une manière particulière à remercier Dieu de la victoire remportée sur la flotte française de la Méditerranée les 1er et 2 du mois d'août dernier par les forces navales de Sa Majesté sous les ordres du Contre-Amiral *Horatio Nelson*, chevalier du Bain.

2. Qu'il sera célébré, le dit jour, dans toutes les églises de ce diocèse, une messe solennelle en action de grâce, à l'issue de laquelle on chantera un *Te Deum* avec le *Salvum fac regem* et l'oraison pour le Roi.

3. Les autels seront parés ce jour-là comme aux plus grandes solennités et, le jour précédent, la Fête sera annoncé par le son des cloches.

4. Messieurs les curés ne manqueront pas de prendre occasion de cette fête pour faire sentir vivement à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de Sa Majesté Britannique et les exhorter tout de nouveau à s'y maintenir avec fidélité et reconnaissance.

Sera le présent mandement lu dans l'assemblée capitulaire de toutes les communautés religieuses et publié au prône de toutes les paroisses le premier dimanche ou jour de fête après sa réception.

Donné à Longueuil, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-deux décembre mil sept cent quatre-vingt-dix-huit.

Signé

P. Evêque de Québec.

Par Monseigneur,

Signé Chaboillez, Ptre secr.

Maintenant, lisons les passages essentiels du célèbre sermon de M. J. O. Plessis, alors simple curé de la cathédrale de Québec. Nous